AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE DIP 20-9-74 087109

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative – 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 30 F

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67070 STRASBOURG-CEDEX

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n° 31 — 19 Septembre 1974

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES

- Traitement de pré-cueillette :

Le temps perturbé et chaud que nous connaissons depuis plusieurs jours est favorable aux contaminations par les divers champignons responsables des maladies de conservation, ainsi qu'aux Tavelures tardives.

Les Tavelures tardives sont surtout à craindre sur certaines variétés, telles que Golden délicious chez le pommier et Passe-crassane chez le poirier. Elles se traduisent par la formation de petites taches sur les fruits (crottes de mouche) au cours des arrières-saisons humides.

D'autre part, les fortes pluies orageuses qui ont intéressé de nombreuses régions de la Circonscription, les 14 et 15 Septembre, ont lessivé le dernier traitement dans les vergers où un programme de traitement de lutte contre les maladies de conservation a été établi.

Tenir compte de ces recommandations dans le cadre du programme de lutte contre ces maladies en respectant scrupuleusement les conseils donnés dans notre bulletin n° 29 du 20 Août 1974 en ce qui concerne les vergers où la production est destinée à l'exportation.

- Traitement après la récolte :

Pour les fruits destinés à l'exportation, notamment à destination de la République Fédérale Allemande, le trempage des fruits au moment de la récolte, dans des solutions fongicides à base de thiabendazole ou de bénomyl n'est pas autorisé.

Pour les fruits ne partant pas à l'exportation, la législation française autorise les traitements de conservation après la récolte, par trempage ou aspersion des fruits, avec une solution à base de thiabendazole, à la dose de 270 g par hectolitre d'eau, ou par recouvrement au moyen d'une pellicule de cire autorisée, à laquelle a été incorporé le thiabendazole. Dans ce cas, au moment de la mise des fruits dans le commerce, le taux résiduel du fongicide autorisé ne doit pas dépasser 6 mg par kg de fruits entiers.

De plus, le traitement doit être indiqué :

- Dans le commerce de gros : sur les factures et sur une face extérieure de l'emballage, par la mention "Conservé au moyen de thiabendazole".

.../...

357

- Dans le commerce de détail : par une indication visible assurant de manière non équivoque l'information du consommateur, par la mention "Conservé au moyen de substances agréées", inscrite sur une pancarte placée au-dessus des fruits mis en vente.

Le bénomyl peut également être utilisé pour le traitement des fruits après récolte à la dose de 50 g de m.a./hl.

Le traitement doit avoir lieu exclusivement en surface et l'emploi simultané de tout autre fongicide est interdit.

Les conditions de mise en vente des fruits traités au bénomyl sont les mêmes que pour les fruits traités au thiabendazole. D'autre part, l'emploi de l'éthoxyquine est autorisé pour lutter contre les risques d'échaudure en cours de conservation, par trempage des fruits dans un bain contenant de 0,25 à 0,35 % d'éthoxyquine.

ANTHONOME DU POIRIER

Dans les rares situations où des dégâts d'Anthonome ont été observés ce printemps (bourgeons évidés ne débourrant pas), il est conseillé d'effectuer un traitement insecticide au cours des prochains jours.

Utiliser une spécialité commerciale à base de lindane apportant 12 g de matière active à l'hectolitre.

/ CULTURES MARAICHERES /

- CHOUX-FLEURS - CHOUX DE BRUXELLES -

PIERIDE DU CHOU

L'on note depuis quelques jours, une reprise d'activité de ce ravageur, surtout sur choux-fleurs et choux de Bruxelles.

L'activité de la Piéride étant assez inégale d'une région à l'autre, ne traiter qu'après reconnaissance des jeunes chenilles.

On pourra utiliser :

- en pulvérisation : malathion à 75 g de m.a./hl, parathions à 25 g de m.a./hl ou phosalone à 60 g de m.a./hl.

- en poudrage : mêmes produits et bacillus thuringiensis à 150 g d'une spécialité à 6.000 U av AK.

.../...

DESHERBAGE DE PRE-LEVEE DES CEREALES D'AUTOMNE

La concurrence exercée par les mauvaises herbes est variable, mais elle n'est jamais totalement négligeable et certaines adventices, en particulier parmi les espèces se développant à l'automne, sont très nuisibles aux céréales.

Il importe donc de les faire disparaître le plus tôt possible, et les traitements appliqués au moment des semailles présentent, à cet égard, un intérêt indiscutable.

Les principaux avantages du désherbage de pré-levée sont :

- l'utilisation au maximum, par les céréales, de l'eau, de la lumière, de l'air et des éléments fertilisants disponibles, ce qui assure un départ végétatif des plus favorables, d'où :

  . une meilleure résistance aux rigueurs de l'hiver,
  . une sensibilité plus faible aux attaques de la Mouche grise.

- une application facile du fait de la possibilité de pénétrer sur les terres, puisque la pulvérisation herbicide suit le semis.

Parmi les reproches que l'on peut faire aux interventions de pré-levée, il convient de retenir :

- leur action faible ou nulle sur le Gaillet-gratteron et sur les adventices à levée tardive (Renouées, Folle avoine...),

- l'ignorance au moment du traitement de l'importance de la levée des adventices et la nature de celles-ci. Cependant, une bonne connaissance de ses parcelles et du salissement de la culture précédente permet au producteur d'évaluer le danger,

- l'importance de la pluviométrie sur l'action des herbicides et les risques d'échec en cas de sécheresse prolongée.

CONDITIONS DE REUSSITE DES TRAITEMENTS DE PRE-LEVEE

Pour obtenir une bonne efficacité, il est indispensable :

- que la préparation du sol soit faite d'une façon extrêmement correcte : terre bien préparée et émiettée en surface,

- que la quantité d'eau apportée à l'ha soit suffisante (au moins 500 l),

- qu'aucune façon culturale ne soit réalisée après l'application de l'herbicide.

Les produits actuellement utilisables sont relativement nombreux et figurent dans les tableaux ci-après.

Nous attirons l'attention des producteurs sur le fait que le choix se fera non seulement en fonction des mauvaises herbes dont on craint le développement, mais également suivant la céréale dans laquelle on intervient.

358

.../...

EFFICACITE DES HERBICIDES DE PRE-LEVEE EMPLOYES EN DESHERBAGE DES CEREALES D'AUTOMNE

+ Bonne efficacité — - Efficacité moyenne — 0 Insuffisant

B L E

Matière active et spécialités commerciales	Dose m.a. moyenne/ha	Graminées adventices				Dicotylédones
		Vulpin	Agros-tide	Pâturin annuel	Ray-grass	Principales espèces annuelles résistantes
Chlortoluron (2) (Dicuran liquide, Chlortocide)	2,4 kg	+	+	+	+	Gaillet-gratteron, coquelicot, grémil, laiteron, ravenelle, renoncule des champs, véronique, renouées.
Méthabenzthiazuron (Tribunil)	2,8 kg	+	+	+	-	Gaillet-gratteron, véronique, renouées.
Néburon (Kloben C, Granurex)	3 à 3,6 kg	+	+	+ à 0	- à 0	Gaillet-gratteron, grémil, laiteron, véronique, renouées.
Nitrofène (Tok E 25)	2 kg	+	+	+	+	Peu actif sur dicotylédones, sauf véronique.
Terbutryne (Igrane 50, Terbuphyt	2,5 kg	+	+	+	+ à -	Gaillet-gratteron, laiteron, ortie royale ravenelle, sanve, renouées.
Nitrofène + néburon (Herbalt et Herbalt S)	6 l p.c.(1)	+	+	+	+	Gaillet-gratteron, grémil, renouées.
Nitrofène + linuron (Tolion 303)	7 l p.c.(1)	+	+	+	+	Idem.
Trifluraline + linuron (Chandor)	4kg p.c.(1)	+	+		+	Gaillet-gratteron, renouées.

.../...